



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE DU GUESCLIN



Communauté
de Communes
du Pays de
CAULNES



Les Communautés de Communes du Pays de Du Guesclin et du Pays de Caulnes ont mis en place pour la période 2014 – 2017, une action volontaire et ambitieuse en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat de leur population.

Un effort particulier est porté sur les travaux d'économie d'énergie pour réduire les dépenses énergétiques des propriétaires ou locataires grâce à des aides très incitatives de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des Communautés de Communes du Pays de Du Guesclin et du Pays de Caulnes.

- **La lutte contre la précarité énergétique des ménages et le maintien à domicile en adaptant les logements**

Les propriétaires qui occupent leur logement et envisagent des travaux d'économie d'énergie (*chauffage, isolation, menuiseries...*) ou d'adaptation pour favoriser leur maintien à domicile (*salle de bains adaptée, rampe d'accès...*) peuvent bénéficier d'un diagnostic personnalisé financé par la Communauté de Communes et d'aides financières très intéressantes : subventions de l'ANAH et de la Communauté de Communes, aide de solidarité écologique, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, microcrédit...

- **Favoriser l'accueil et le maintien des populations en développant l'offre locative à loyers maîtrisés**

Les propriétaires bailleurs qui envisagent des travaux de remise en état d'un logement locatif : isolation, chauffage, électricité... peuvent bénéficier d'une étude de faisabilité financée par la Communauté de Communes et d'aides financières très incitatives : subvention de l'ANAH, prêt « ECO PTZ », dispositifs fiscaux (dont le Borloo dans l'Ancien)...

L'animation de ce programme a été confiée au PACT HD 22 (association loi 1901) chargé de conseiller techniquement et financièrement les propriétaires (*visites à domicile, réalisation de diagnostics techniques, établissement d'un plan de financement prévisionnel...*) et d'aider dans le montage et le suivi du dossier des demandes de financement

Exemple de réalisation chez des propriétaires occupants – travaux d'économie d'énergie :



Couple avec 2 enfants dont le Revenu Fiscal de Référence est de 37 000 € souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

Remplacement de menuiseries, isolation de la toiture, pose de robinets thermostatiques.

Coût des travaux TTC	11 753 €
Subvention ANAH	3 899 €
Aide de solidarité écologique Habiter Mieux	3 500 €
Aide de solidarité écologique de la Communauté de Communes	500 €
Total des aides	7 899 €
ECO PTZ (remboursement sur 5 ans : 64 € /mois)	3 854 €

Les travaux ne doivent pas être commencés avant que d'en avoir reçu l'accord écrit, il est important que les propriétaires anticipent leurs travaux d'autant qu'ils ont 3 ans pour les terminer.

RENSEIGNEMENTS

PACT H&D 22

- **Permanences Habitat** tenues le 4^e vendredi du mois de 11h à 12h30 à la Communauté de Communes

Année 2014 :

Le Châlet 22250 BROONS : vendredis 23 mai, 27 juin, 26 septembre, 24 octobre et 19 décembre 2014
10 rue de la Ville Chérel 22350 CAULNES : vendredis 25 avril, 25 juillet et 28 novembre 2014

- Par **téléphone** : 02 96 62 87 36

(Accueil 02 96 62 22 00)
général -